

Le présent Contrat est conclu entre la société **Flavon International Ltd.** (305 Neasden Lane, NW10 1QR, Londres, Royaume-Uni, Numéro d'Immatriculation au Registre du Commerce : 9916668, Numéro Fiscal : 229 4760 86), en qualité de Mandant, par la suite : « **Mandant/Flavon** », d'une part, et :

ENTREPRENEUR INDIVIDUEL :

NOM :
 PLACE ET DATE DE NAISSANCE :
 ADRESSE (PAYS, VILLE, RUE, NUMÉRO DE MAISON, CODE POSTAL) :

 NUMÉRO FISCAL :
 IBAN :
 NUMÉRO DE LA CARTE D'IDENTITÉ / NUMÉRO D'ENREGISTREMENT :

SOCIÉTÉ :

NOM :
 SIÈGE (PAYS, VILLE, RUE, NUMÉRO DE MAISON, CODE POSTAL) :

 NUMÉRO D'IMMATRICULATION AU REGISTRE DU COMMERCE :
 NUMÉRO FISCAL / NUMÉRO DE TVA :
 NOM(S) DU/DES REPRÉSENTANT(S) DE LA SOCIÉTÉ, LEUR(S) NUMÉRO(S) D'IDENTIFICATION FLAVON :

en qualité de Do Business As, par la suite : « **DBA** », d'autre part, sous les conditions suivantes, le jour indiqué ci-dessous :

- Le Mandant donne mandat au DBA pour coordonner la vente des produits Flavon en respectant le Règlement Organisationnel et Opérationnel (« Règlements Opérationnels », par la suite « Règles », disponible en ligne : http://www.flavonmax.com/trainingcenter/doc/szmsz_international_en_170101.pdf).
- En addition, dans le présent contrat, un « Filiale » désigne, relativement à un DBA, toute « personne liée » ou « associée » au DBA, ou relativement à une société dont le DBA est un administrateur, un actionnaire ou un directeur ombre, tel société ou toute Filiale de cette société, ou maison mère de cette société, au sens de l'Acte d'Entreprises de 2006, ou de l'Acte d'Insolvabilité de 1986, ou de l'Acte d'Impôt sur le Revenu de 2007.
- Les Règles sont intégrées au présent Contrat et en font partie intégrante. En remplissant et en envoyant ce Contrat en ligne, le DBA reconnaît qu'il a lu et accepte d'être lié par les Règles.
- Le DBA est uniquement autorisé à introduire des tierces personnes pour devenir un Partenaire Flavon conformément aux Règles. Le DBA reconnaît qu'une tierce personne introduit par le DBA ne peut devenir un Partenaire Flavon qu'en s'inscrivant sur www.flavonmax.com, et en s'inscrivant en ligne, le nouveau Partenaire Flavon conclura un contrat avec le Mandant et non avec le DBA.
- Flavon est libre de désigner toute autre personne en tant que DBA, distributeur, revendeur ou franchisé dans tout territoire, et le DBA n'aura droit à aucune commission sur la valeur des ventes réalisées par ces canaux.
- Le DBA reconnaît que la totalité de la propriété intellectuelle des produits vendus par Flavon et l'entreprise du Mandant appartient à Flavon.
- Le DBA n'a pas le droit de signer aucun contrat ou document de la part du Mandant.
- Le DBA déclare et s'accorde avec le Mandant que ni lui-même, ni aucun Filiale n'exerce aucune activité commerciale similaire, et n'est membre d'aucun autre réseau concurrent. Dans le cas où le DBA ou son Filiale aurait l'intention de devenir membre d'un autre réseau de marketing multi-niveaux, ou bien de signer un contrat similaire au présent contrat, alors il devra demander l'accord par écrit du Mandant préalablement. Toute violation de la présente clause autorise le Mandant à résilier le présent Contrat avec effet immédiat.
- Le DBA informe le Mandant de tous les changements des données du DBA (ou sa Société ou ses Filiales) sans délai. Le Mandant n'accepte aucune responsabilité des conséquences issues de l'omission ou inexactitude de n'importe quelle information fournie par ou de la part du DBA.
- Le DBA garantit au Mandant que le DBA est un entrepreneur autonome et indépendant, et reconnaît que le DBA n'est pas employé par le Mandant, et n'a aucune créance maintenant ou à l'avenir en qualité d'employé.
- Sauf pour les Règles, le présent Contrat constitue l'entente intégrale entre les Parties et précède et éteint toutes les accords, promesses, assurances, garanties, représentations, déclarations et ententes entre eux, écrites ou orales, relatives à son objet.
- Chacune des parties s'engage à ne pas disposer de recours à l'égard d'aucune déclaration, représentation, assurance ou garantie (qu'elle ait été commise de manière innocente ou par négligence) qui n'est pas énoncée dans le présent Contrat ou les Règles.
- Aucune modification du présent Contrat ne sera effective, sauf si elle est établie par écrit et signée par tous les Parties.
- La renonciation à tout droit ou recours n'est effective que si établie par écrit. Un retard ou un manquement à l'exercice d'un droit ou d'un recours ne peut renoncer ce droit ou tout autre droit ou recours.
- Si une disposition ou une disposition partielle du présent Contrat est ou devient nulle, illégale ou inapplicable, elle est réputée modifiée dans la mesure minimale nécessaire pour la rendre valide, légale et exécutoire.
- Tout avis ou toute autre communication adressée à une Partie en vertu du présent Contrat, ou en relation avec celui-ci, doit être adressé par écrit à cette Partie au siège social, ou à toute autre adresse que cette partie peut avoir indiquée à l'autre partie par écrit, conformément à cette clause, et doit être livré personnellement, ou envoyé par courrier prioritaire prépayé ou autre service de livraison pour le jour ouvrable suivant, courrier commercial ou par courrier électronique. Les dispositions de la présente clause ne s'appliquent pas à la signification de procédures ou autres documents dans le cadre d'une action en justice.
- Les Parties se mettent d'accord pour que toutes revendications, responsabilité ou litiges juridique issus de la présente relation deviennent caduc dans un délai d'une année.
- Flavon est responsable de la préparation électronique d'un Certificat de Réalisation, pour la remise au DBA du rapport sur les commissions dues, en envoyant un courriel à l'adresse électronique fournie par le DBA, et pour le paiement de la commission en contrepartie d'une facture émise conformément aux règlements du pays du DBA.
- Aucun que l'une des Parties au présent Contrat n'a le droit d'exécuter ses conditions.
- Le présent Contrat et tout différend ou réclamation découlant de celui-ci ou de son objet, ou de sa constitution (y compris les litiges ou les réclamations non contractuels) seront régis et interprétés conformément à la législation de l'Angleterre et du Pays de Galles.
- Chaque Partie accepte de manière irrévocable, que les tribunaux d'Angleterre et du Pays de Galles seront seuls compétents pour régler tout litige ou toute réclamation découlant du présent Contrat ou de son objet, ou de sa constitution (y compris les litiges ou réclamations non contractuels).

Les Parties déclarent signer et accepter le présent contrat après l'avoir lu et interprété en commun, comme complètement conforme à leur volonté.

Signé par

_____ DBA (Do Business As)

_____ Date

Signé par

_____ Mandant

_____ Date